

Nantes, le 15 février 2018

Artisanat

CONVENTION REGION/CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION

« Dans le Pacte pour la ruralité et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation la Région a souhaité remettre les artisans au cœur de la politique économique et de faire de l'économie résidentielle un levier du développement local. Pour se faire, elle entretient avec la CMAR un partenariat privilégié et soutient son plan d'actions. En 2017, la CMAR a accompagné individuellement 794 entreprises (diagnostic, conseil, réduction énergétique des entreprises du bâtiment, transmission) et près de 900 entreprises collectivement (réunions de sensibilisation création/transmission, ateliers collaboratifs, CAPEA). Cet accompagnement est important pour l'économie régionale car une entreprise ligérienne sur trois est une entreprise artisanale. » dit **Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.**

Dans le cadre de son action en faveur des entreprises artisanales, la Région a choisi de s'appuyer sur la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région. **Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire et Joël Fourny, président régional de la Chambre de métiers et de l'artisanat de région** ont signé aujourd'hui **une convention de partenariat afin de mettre en œuvre et de coordonner de manière forte et concrète l'ensemble de leurs interventions en faveur de l'artisanat.**

Avec 59 000 entreprises présentes en Pays de la Loire et 201 000 actifs, l'artisanat est un acteur majeur de l'économie régionale, au cœur de l'activité des territoires, un des principaux acteurs de l'apprentissage et du service public de la formation professionnelle continue et un vecteur majeur d'innovation. Un apprenti sur deux formé dans une entreprise artisanale.

La nouvelle convention cadre aborde **l'ensemble des orientations phares issues des différents schémas régionaux.** Elle acte les méthodes de gouvernance de la mise en œuvre de la convention cadre.

Cinq grands champs d'intervention

① l'action économique

La volonté de la CMAR et de la Région est d'être au plus près des besoins des entreprises et des spécificités des territoires pour les accompagner dans les mutations économiques et technologiques. Plusieurs leviers sont mobilisés : aide directe aux entreprises (Pays de la Loire Commerce Artisanat, pack export), conseil et accompagnement (action de sensibilisation, diagnostic individuel, CAPEA, Pays de la Loire Conseil...), soutien à la création et à la transmission d'entreprise, accès au financement (garantie, Prêt TPE/PME, Prêt d'Honneur), innovation.

② l'accompagnement des TPE artisanales à la gestion de l'impact environnemental de leur activité

Les actions s'articulent autour de la sensibilisation des entreprises du bâtiment à la maîtrise de l'énergie, le dispositif PEPS (Parcours des entreprises à Energie Positives), la participation de la CMAR à la démarche « Troisième révolution industrielle et agricole en Pays de la Loire » et à l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets.

③ le soutien au développement et à la qualité de l'apprentissage au sein de l'Université régionale des Métiers et de l'Artisanat

Le développement de l'apprentissage au sein du réseau de la CMAR s'inscrit dans les objectifs du plan de relance de l'apprentissage (adaptation de l'offre de formation par apprentissage à l'évolution de l'économie artisanale et de proximité, action en direction des entreprises recrutant des apprentis, animation des 5 CFA du réseau de la CMAR, implication dans les olympiades des Métiers).

④ la formation professionnelle continue

La CMAR s'inscrit dans le nouveau dispositif régional « VISA Métiers » qui organise les formations qualifiantes à destination des demandeurs d'emplois. Elle propose également aux chefs d'entreprises, aux conjoints et aux salariés d'accroître leurs compétences à travers une offre de formation de courte durée dans des domaines variés.

⑤ L'artisanat dans les territoires

La CMAR et la Région mènent des actions conjointes et complémentaires pour soutenir l'économie de proximité et développer l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles (Appel à projets économie de proximité et biennale de l'économie de proximité, dispositif Pays de la Loire Commerce Artisanat, Contrats de territoires...).

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr -02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92